

PROGRAMME ONTARIEN D'INTENDANCE DE L'EAU POTABLE

MESURES POUR PROTÉGER LES SOURCES D'EAU POTABLE DES MUNICIPALITÉS PAR LE BIAIS D'ACTIVITÉS D'INTENDANCE DES BASSINS HYDROGRAPHIQUES

Plus
d'Information

Pour plus d'information sur le Programme ontarien d'intendance de l'eau potable, visitez le site du ministère de l'Environnement de l'Ontario à l'adresse suivante :

www.ene.gov.on.ca/fr/water/cleanwater

Des renseignements supplémentaires sur le Programme ontarien d'intendance de l'eau potable sont offerts par l'Office de protection de la nature de votre région. Veuillez visiter le :

www.conservationontario.ca



120, Bayview Parkway, C.P. 11,
Newmarket (Ontario) L3Y 4W3
Tél. : (905) 895-0716
Télec. : (905) 895-0751
info@conservationontario.ca



Ce projet a reçu une aide financière du ministère de l'Environnement de l'Ontario. Ce soutien financier n'engage pas la responsabilité du Ministère et n'indique aucunement qu'il en approuve le contenu.

Mars 2009



L'INTENDANCE DES BASSINS HYDROGRAPHIQUES signifie **PRENDRE SOIN** de notre eau, de nos terres, de notre air et de la biodiversité des bassins hydrographiques, tout en reconnaissant que **TOUT** ce qui se trouve dans un bassin hydrographique **EST RELIÉ** et **INFLUENCÉ** par les phénomènes naturels et les activités humaines.

L'objectif

des programmes d'intendance des bassins hydrographiques est de **protéger** et **d'améliorer** la **santé** des bassins hydrographiques de l'Ontario.



Conservation
ONTARIO
Champions de la nature

www.conservationontario.ca

www.ene.gov.on.ca/fr/water/cleanwater

POUR PLUS D'INFORMATION :

TOUT ce qui se trouve dans un bassin hydrographique EST RELIÉ et influencé par les phénomènes naturels et les activités humaines.

REPRÉSENTANT LES 36 OFFICES DE PROTECTION DE LA NATURE DE L'ONTARIO

Champions de la nature

Conservation
ONTARIO

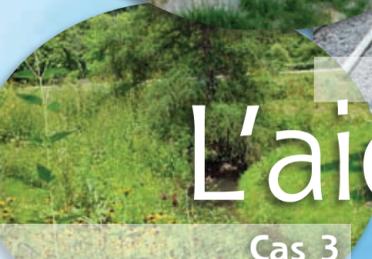




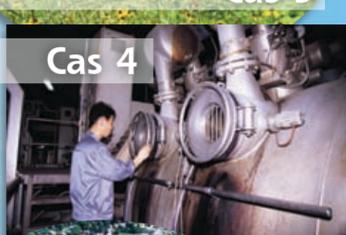
Cas 1



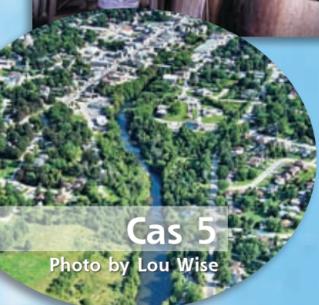
Cas 2



Cas 3



Cas 4



Cas 5

Photo by Lou Wise

Conformément à la *Loi sur l'eau saine*, le ministère de l'Environnement en partenariat avec les régions et les territoires de protection des sources d'eau potable participants, offrira du financement dans le cadre du *Programme ontarien d'intendance de l'eau potable* qui disposera de 21 millions de dollars sur trois ans, de 2008 à 2011, pour appuyer la prise de mesures rapides pour protéger les sources municipales d'eau potable.

L'aide financière

SERA OFFERTE DANS 6 CAS PRINCIPAUX :

- 1 Fermeture des puits abandonnés et remise en état des puits en fonction
- 2 Inspections et modernisation des installations septiques
- 3 Mesures de protection contre le ruissellement de surface et l'érosion et d'autres pratiques exemplaires de gestion
- 4 Examens de prévention de la pollution
- 5 Mesures de conservation des milieux naturels
- 6 Pratiques de gestion de l'entreposage du carburant

